

# LICENCES 2025

validité du 1er septembre 2024 au 31 août 2025



## Montfermeil Arc Club



type	CATEGORIE	tarif	Cours
Adultes	A	152 € <input type="checkbox"/>	120 € /an <input type="checkbox"/>
	L	130 € <input type="checkbox"/>	120 € /an <input type="checkbox"/>
Jeunes	J	110 € <input type="checkbox"/>	120 € /an <input type="checkbox"/>
Poussin	P	110 € <input type="checkbox"/>	120 € /an <input type="checkbox"/>
Bénévole non pratiquant	E	120 € <input type="checkbox"/>	

**Cours: obligatoires pour les archers débutants en 1ère et 2ème année de licence et pour toutes les catégories jeunes, confirmés ou non.**

**En option pour les archers adultes confirmés. -30% pour le 2nd licencié et suivant d'une même famille.**

DIVERS	
Participation forfaitaire pour le prêt de matériel au-delà de la 1ère année (prix à l'année, arc compétition)	150 € <input type="checkbox"/>
Participation forfaitaire pour le prêt d'une paire de branches	50 € <input type="checkbox"/>
Chèque de caution pour le prêt d'arc de compétition	500 € <input type="checkbox"/>
Chèque de caution pour le prêt du matériel	300 € <input type="checkbox"/>
Chèque de caution pour le prêt d'une paire de branches	100 € <input type="checkbox"/>
2ème Licence (hors cours BE en option 60€/6 mois.)	70 € <input type="checkbox"/>
BOUTIQUE	
Polo (obligatoire en compétition) SUR COMMANDE	30 € <input type="checkbox"/>
Polaire sans manches brodé (ancien logo) <b>prix soldé</b>	10 € <input type="checkbox"/>

Numéro de licence : (si déjà licencié)

Date de naissance :

Lieu de Naissance :

Nom :

Nom de naissance :

Prénoms :

Nationalité :

Adresse :

C.P :

Ville :

Téléphone mobile :

Téléphone fixe :

Adresse e-mail (des parents pour les enfants, EN LETTRES CAPITALES) :

J'atteste avoir rempli le questionnaire de santé et avoir répondu négativement à l'ensemble des questions. Dans le cas contraire, je dois fournir un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) de mois de 6 mois à la date de la prise de licence.

**Attestation de validation du questionnaire de santé** (cochez la case)  **Signature:**

### Publication des photographies (droit à l'image)

Je, soussigné ..... déclare autoriser , refuser , la publication des images du licencié ci-dessus que ce soit dans la presse ou sur le site Internet & réseaux sociaux au titre du droit à l'image.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à Montfermeil le ..... Signature:

# Informations Générales

Adresse mail Présidence/Secrétariat : [montfermeilarcclub@gmail.com](mailto:montfermeilarcclub@gmail.com)

## Type de licences:

**A:** licence adulte compétition.

**L:** licence adulte loisir: pratique en club, ouvre droit aux rencontres loisirs inscrites au calendrier fédéral .

**E:** licence adulte non pratiquant, n'ouvre droit à aucune forme de pratique (bénévole dans l'association, avec droit de vote à l'assemblée générale).

**J:** licence jeune , pratique en compétition.

**P:** licence poussin (U11).

**L'âge minimum requis est de 11 ans , en fonction de la morphologie de l'enfant.**

## Certificat médical : dispositions fédérales

La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et ses textes d'application ont introduit de nouvelles dispositions du code du sport relatives au contrôle médical préalable à la pratique du sport. Dorénavant, pour obtenir ou renouveler une licence et participer à une compétition sportive autorisée par la fédération française de tir à l'arc, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique sportive n'est plus obligatoire.

**Pour les personnes majeures**, la fédération après avis de sa commission médicale a validé la suppression du certificat médical. Elle a conservé le principe des questionnaires de santé qui ont été adaptés par ladite commission médicale dans le cadre de la délivrance d'une licence ou d'un ATP. Toutefois, en renseignant le questionnaire de santé, si vous répondez positivement à l'une des questions, vous devrez prendre rendez-vous avec votre médecin traitant pour obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive y compris en compétition.

**Pour les personnes mineures**, là encore seule est exigée la présentation d'une attestation du renseignement d'un questionnaire de santé pour lequel il a été répondu par la négative à l'ensemble des questions (hors cas particulier des demandes de surclassement ou pour les poussins tirant à plus de 18 livres). Dans le cas contraire, une réponse positive à au moins une des questions nécessite une consultation médicale, muni dudit questionnaire, à l'issue de laquelle un CACI pourra éventuellement être délivré et présenté à la fédération.

Pour mémoire, les mineurs sont soumis à des examens de santé réguliers obligatoires prévus par le code de la santé publique (cf article R.2132-1) au cours desquels le médecin devra rechercher d'éventuelles contre-indications à la pratique sportive.

**Important** : ledit questionnaire de santé n'est jamais remis à la fédération ou à votre club.

## Lieux et heures d'entraînement:

Saison extérieure : sur le terrain permanent de l'Espace Tabarly

Saison salle, Gymnase Tabarly : horaires communiqués dès la reprise des entraînements

**Règlement:** calculez la somme globale due (cadre en bas de page), vous pouvez faire 1, 2 ou 3 chèques (avec dates d'encaissement au dos)

**Moyens de paiement de la cotisation:** chèque bancaire, virement espèces.

**Prêt de matériel 1ère année:** subordonné à la remise d'un chèque de caution, non encaissé, et restitué en fin de saison

**Achat matériel initiation:** l'achat du matériel de base de l'archer est demandé rapidement dès la reprise des cours (carquois, palette, protection de bras et un jeu de 6 flèches minimum, etc) . L'arc quant à lui est prêté gratuitement la 1ère année. Pour les années suivantes vous avez soit la possibilité d'acheter votre matériel ou de le louer au club selon tarif en vigueur pour l'année (pas de remboursement au prorata temporis, l'année complète étant considérée comme due)

**Sources d'informations possibles:** vous avez notre site Internet accessible <http://www.arc-montfermeil.com> pour tout type de renseignements. Le Club est aussi présent sur facebook (accessible en cliquant sur le logo facebook depuis la page d'accueil du site Internet)

**Règlement intérieur:** la prise de licence est subordonnée à la lecture et l'acceptation pleine et entière du « **Règlement Intérieur du Montfermeil Arc Club** » remis en même temps que ce document (nouveaux archers)

Licence :	
autres :	
total en € :	

**Règlement par chèque, libellé à l'ordre de « Montfermeil Arc Club »  
Ou virement :IBAN : FR76 3008 7338 1000 0218 4760 105**

**Document à retourner lors des entraînements à :  
Bruno HORELLOU, trésorier adjoint.**